

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1973)
Heft: 254

Rubrik: Le carnet de Jeanlouis Cornuz

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Selon que vous êtes «intellectuel» ou pas...

Je relève dans le petit livre que viennent de publier les apprentis libraires bâlois¹ ces quelques remarques, intéressantes à divers titres :

— Tout d'abord que le nombre d'heures de travail en Suisse serait le plus élevé d'Europe (p. 19).

— Et puis, concernant les salaires : « Un apprenti est contraint de travailler dans un système économique qui le « sous-paie » (« unterentlöhnt »). Un écolier, dans ce même système économique, peut gagner presque autant en un mois qu'un apprenti en toute une année. (...) L'apprenti est aussi bien écolier que travailleur. Mais il ne connaît de ces deux conditions que les charges. » (Heiner Hartmann, p. 21).

(A cet égard, plusieurs de mes élèves qui me disent avoir gagné pendant leurs vacances d'été 1500, 2000 francs en qualité de pompistes, de gardiens de bains, etc.)

— Ceci encore : que les salaires varient énormément d'un canton à l'autre, d'un métier à l'autre. « Une couturière pour dames du canton de Glaris gagne 95 francs par mois au cours de sa troisième année d'apprentissage. Un dessinateur en chaufferie du canton de Bâle-Campagne en gagne 700 au cours de sa quatrième année d'apprentissage. » (p. 24).

— Concernant l'attitude des jeunes devant l'apprentissage et la « vie » en général :

Que contrairement à ce qu'on lit un peu partout, la majorité des interviewés estiment avoir de bons rapports avec leurs parents (814 réponses affirmatives contre 296 négatives), ce qui tendrait à démontrer que le « conflit des générations » n'est pas aussi grave qu'on le prétend parfois; qu'en

tout cas, il est secondaire et vient bien après le conflit avec « l'appareil », le monde de l'industrie et du travail :

« Est-ce que tu t'em... dans ton apprentissage ? » (« Stinkt es Dir in der Lehre ? », litt. : « Est-ce que cela te pue... ? ») Réponse : 572 oui, 538 non!

On relève toutefois des différences considérables : Alors que 102 laborantins se plaignent de leur apprentissage, cependant que 39 seulement se déclarent satisfaits, les chiffres sont inversés pour les apprentis de commerce (vendeurs, etc.) : 49 contre 148 satisfaits.

A la question : « Te sens-tu déprécié ? » (Fühlst Du Dich weniger wert ?), la réponse est : « oui » dans 568 cas, contre 522 « non ».

Enfin : A la question : « Estimes-tu avoir acquis une bonne formation dans le cadre de l'entreprise ? », 681 répondent par l'affirmative et 429 par la négative. Alors qu'à la question : « Estimes-tu avoir acquis une bonne formation à l'Ecole professionnelle ? », 399 sont satisfaits et 711 mécontents.

Conclusions ? A vous de les tirer !

J. C.

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

Deux fois M. Furgler

Deux interviews du conseiller fédéral Furgler ont paru dans des journaux aussi différents que l'« AZ » (293) et « Finanz und Wirtschaft » (98). Les questions de la publication socialiste portaient sur la double qualité des conseillers fédéraux (chef de département et membre du gouvernement), la direction des départements et la nomination d'un « ombudsman » (médiateur), la réorganisation du Ministère public fédéral, l'activité de la Commission consultative pour les problèmes des étrangers en Suisse, l'utilisation de la police d'armée pour le maintien de l'ordre, et l'avortement. Au sujet du refus de la Police mobile intercantonale, le chef du Département fédéral de

justice et police n'a pas caché qu'il était déçu que les adversaires de la PMI n'aient pas, jusqu'ici, proposé même l'ébauche d'une alternative. Dans le bi-hebdomadaire financier, les questions posées portent sur la révision du droit sur les sociétés anonymes. Les sujets abordés ont été notamment ceux des réserves latentes, les actions à faible nominal, le devoir d'information et sur la création d'un office étatique s'occupant des actions, dans le sens de la « Securities and Exchange Commission » des Etats-Unis. A propos de politique d'information, notons la question : « N'aurait-il pas été utile de publier les réponses données en cours de consultation, comme ce fut le cas pour la participation ? ». Réponse de M. Furgler : « Une telle publication aurait pu avoir lieu, mais elle est superflue pour diverses raisons, notamment par le fait que la revue « Schweizerische Aktiengesellschaft » a reproduit les propositions de la commission d'experts présidée par le juge fédéral Tschopp. La même revue publiera les réponses des auteurs qui l'accepteront. »

Dans le même numéro de « Finanz und Wirtschaft », l'épais supplément de fin d'année sur les placements. Le tableau des 25 entreprises suisses avec la plus forte capitalisation boursière indique une baisse de 55 181 millions à 45 764 millions de francs entre le 28 novembre 1972 et le 29 novembre 1973. (1er décembre 1961 : 30 066 millions, 12 décembre 1967 : 27 437).

Le classement des dix premières entreprises ne subit qu'une modification, Alusuisse gagne un rang pour atteindre le 8e et laisse le 9e rang à la Réassurance suisse qui occupait le 8e l'an passé.

— Dans le magazine hebdomadaire du « Tages Anzeiger », un travail sur le prix de la viande (dont la hausse est attendue pour 1974). A noter également, dans le corps du journal, une enquête sur le financement des partis politiques.

— Dans le supplément du week-end de la « National Zeitung », quelques notes sur le nouveau cinéma produit en Suisse allemande (Kurt Gloor, Peter Ammann).

1 « Lehrlingsausbeutung - Lehrlingsausbildung », par la volée 1971-1974 de la « Basler Buchhändler - und Verlegerschule, Bâle 1973.